

**1.02 Tarification 2022 des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap, pour l'enfance, la jeunesse et la famille relevant de la compétence départementale**

**Intervention de Sophie HERVE**

Je me mets à la place de nos collègues nouvellement élus qui découvrent, comme je l'ai découvert moi-même en 2015, cette délibération annuelle, en étant bien ennuyés pour se prononcer tellement elle semble complexe, technique mais néanmoins porteuse de conséquences.

D'ailleurs à l'issue de 6 années de mandat, j'avoue très sincèrement ne pas encore avoir totalement maîtrisé ces mécanismes, ces logiques d'encadrement des tarifs.

Certes au-delà de l'encadrement tarifaire des établissements et services médico-sociaux dans domaine du handicap, de la protection de l'enfance ou encore de la perte d'autonomie dont c'est l'objet ici, cette délibération nous présente chaque année une cartographie des capacités d'accueil dans notre département pour répondre aux besoins des seinomains concernés par ces besoins. C'est la partie bien visible de la délibération.

Mais concernant l'encadrement proposé des tarifs, c'est plus compliqué de s'y retrouver.

D'autant que deux logiques se font face, et il s'agit de trouver le bon équilibre entre d'une part les besoins des établissements pour développer des conditions d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge adaptées et répondant aux besoins.

Et d'autre part, les conséquences que peuvent entraîner les augmentations des tarifs sur les usagers et leurs familles.

**Bref, sur ce volet, je propose que la Commission Action Sociale puisse organiser une séance d'explication au cours des 12 prochains mois pour nous aider à bien comprendre les enjeux de cet encadrement.**

**Et puisqu'il faut se prononcer tout de même sur les propositions d'encadrement des tarifs pour l'année 2022, je me risquerai à dire au nom de mon groupe, que c'est un peu mieux que l'année dernière, mais moins bien que l'année prochaine quand nous serons tous armés pour mieux appréhender ces questions...**

Généralement cette proposition de tarifs faisait consensus à l'exception de ceux proposés pour l'année 2019 et ceux proposés pour cette année 2021.

Ces deux copies, celle pour 2019 et celle pour 2021, étaient visiblement placées sous le cadenas de la rigueur.

Résultat, la proposition votée pour 2019 fut corrigée en 2020, venant ainsi confirmer les réserves exprimées à l'époque, et pas seulement par notre groupe. Et la copie votée en 2021 doit de nouveau être corrigée cette année.

Je rappelle en effet que l'année dernière seule les droites avaient voté pour. Notre groupe et le groupe socialiste ayant voté contre, les deux autres groupes s'étant abstenus.

**Cette année, la copie de la majorité propose un encadrement de 1% sur tous les secteurs, c'est donc un peu mieux.**

Mais au-delà de ces considérations, la doctrine d'expert comptable qui encadre ces propositions ne nous convient toujours pas.

Car nous parlons ici des besoins d'hébergement et d'accompagnement d'enfants en difficulté, de personnes en situation de handicap, de personnes âgées dépendantes... donc on ne peut pas décemment continuer à afficher comme préalable, comme cadre, la nécessité de l'équilibre budgétaire de notre collectivité !

Ou alors il faut rappeler cette lapalissade sur toutes nos délibérations...

Cet équilibre impératif concerne en effet l'ensemble du budget Départemental, il ne s'impose pas à chaque secteur. Tout est toujours une question de priorité politique.

Voilà concernant l'encadrement des tarifs proposés.

**Concernant l'état des lieux fourni et les évolutions affichées**, nous notons une évolution positive et heureuse des places en établissement pour l'enfance, même s'il y a encore du chemin à faire.

Mais nous souhaiterions la même évolution positive et tout aussi heureuse des places accessibles en EHPAD et en établissements pour personnes en situation de handicap.

En 1 an, nous sommes passés de 11.274 places en EHPAD et USLD (unités de soins longue durée) à 11.301 places, soit 27 places de plus pour toute la Seine-Maritime, soit + 0,24%.

Pour les places en établissements et services pour personnes en situation de handicap, nous sommes passés de 4.166 places à 4.172 places, soit 6 places de plus sur toute la Seine-Maritime, soit 0,14%... **A ce rythme, on n'est pas sorti de l'auberge compte tenu des demandes, parfois d'une dramatique urgence, non ou mal satisfaites.**

Et donc je repose ici la question posée en commission pour connaître clairement les prévisions d'ouvertures de places envisagées en 2022 en EHPAD et en établissements pour personnes en situation de handicap.

Enfin, nous souhaiterions disposer d'un état du tarif de journée moyen en EHPAD dans les autres départements afin de le comparer au tarif de 60,55 € pour l'hébergement en 2022 en Seine-Maritime.

Dans l'attente de vos réponses et précisions, nous réservons notre vote sur cette délibération.